

DEPARTEMENT
De l'AISNE
ARRONDISSEMENT
SAINT-QUENTIN
CANTON
de BOHAIN
COMMUNE
De VENDHUILE

2025/5/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 novembre à 09h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Mrs X. PASSET, F. FORTIN, E. FLAMANT, L. FOURNIER, F. GACH, P. AUDIN, D. LETEMPLE, D. FERNANDES, T. FLEUREAU et Mme D. FURGEROT.

Pouvoir : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN, Mme B . CARPENTIER donne pouvoir à Mr X. PASSET.

Excusés : M H. DEPREZ et Mmes M. FAXELLE, N. LEROY et B. CARPENTIER

Non excusé : Mme M. MIELCAREK

Mr F. FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Réfection du chemin situé entre le 2 et 4 place Charles de Gaulle

Mr Le Maire informe le Conseil qu'il a de nouveau, reçu un courrier de l'avocat de Mr FAXELLE concernant la réfection du chemin. Dans celui-ci, il est reproché à Mr Le Maire de ne pas avoir pris de délibération lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2025 et de ne pas avoir répondu à Mme La Préfète (réponse envoyée le 09/10/2025).

Mr Le Maire a été contacté par la DDT, qui souhaitait savoir si une demande sur le changement de destination, suite à l'ouverture d'un cabinet conseil, qui accueille du public, a été transmise à la mairie. À ce jour, la commune n'a pas eu de document.

Mr Le Maire, s'abstient de prendre part au vote et choisit de quitter la pièce en demandant à Mr FLAMANT de procéder au vote, et aux discussions.

Mr FLAMANT résume, puisque qu'aucune déclaration pour se mettre en conformité n'a été reçue en mairie ce jour, il serait bien d'attendre celle-ci avant de prendre une décision. Mr Fournier, insiste sur le fait que les choses n'ont pas été faites dans l'ordre, que le chemin reste accessible et praticable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres de voter contre la réfection du chemin qui est jugé carrossable et praticable.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2025.12.09 07:00:48 +0100
Ref:9982582-15052830-1-D
Signature numérique
le Maire